

25 NOV. 2025

Vk SB

Direction générale adjointe
Finances et Territoires
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/RF
Dossier suivi par :
Rémi FISCHER
tél : 04.69.19.10.60

Monsieur Patrick PERREARD
Président
Terre Valserhône l'Interco
35 Rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERHONE

Bourg-en-Bresse, le 19 NOV. 2025

Monsieur le Président,

chez Patrick,

Par courrier du 10 octobre 2025, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Terre Valserhône l'Interco conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification n°4 met en avant des ajustements portant principalement sur la création de sous-secteurs dédiés (photovoltaïque, hébergements touristiques, bivouac, etc.), la suppression ou la réduction de certains Espaces Réservés (ER), ainsi que des mises à jour réglementaires concernant les usages agricoles, les règles de recul, les clôtures et les constructions en zones sensibles (A, N, UE, UA). Ces modifications, incluant aussi des corrections d'erreurs matérielles et des adaptations d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), visent à préciser les règles d'urbanisme et à accompagner des projets locaux, tout en actualisant les annexes et les documents graphiques associés.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification n°4 du PLUi de Terre Valserhône l'Interco.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous accompagner dans la poursuite de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures

et amicales,

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et
de l'aménagement du territoire

Charles de LA VERPILLIERE